

**JANVIER 2009 :**  
**CONTRE LA CASSE DU STATUT D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR**  
**CONTRE LA MASTERISATION A MARCHE FORCEE DES IUFM**  
**POUR UNE REFORME CONCERTEE DE L'UNIVERSITE CONFIRMANT SES**  
**MISSIONS ET RENFORÇANT SES MOYENS**

**GREVE COLLECTIVE DES HEURES COMPLEMENTAIRES**  
**RETENTION ADMINISTRATIVE DES NOTES DU PREMIER SEMESTRE**  
**BLOCAGE DES MAQUETTES DE MASTERS ENSEIGNEMENT**

**VENEZ NOMBREUX A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE :**  
**JEUDI 15 JANVIER**  
**12h-14h AMPHI DONZELOT UFR LETTRES**

---

**Assemblée Générale du 7 janvier 2009** - 10h-13h30 amphi Donzelot, UFR SLHS

à l'initiative du SNESup, SUD et Collectif Sauvons l'Université, et avec la CGT et l'UNEF

Cette AG fait suite à celle tenue le 10 décembre dernier.

Le compte-rendu qui suit est volontairement succinct, il veut simplement rendre compte des discussions principales et des décisions. Pour faciliter la lecture, on commence par les décisions prises (votées) puis vous pourrez lire le compte-rendu détaillé.

**DECISIONS - l'AG appelle tous les personnels :**

- à la rétention administrative des notes
- à la grève des heures complémentaires
- à la rétention des maquettes des masters des filières « enseignement ».

**LES MODALITES DES ACTIONS SERONT PRECISEES PLUS BAS ET EN ANNEXE.**

-

**Ces actions ont pour but d'obtenir :**

- le retrait du projet de décret Pécresse portant sur la modification du statut des enseignants-chercheurs,
- l'abandon de la mastérisation en cours des filières de formation des enseignants,
- l'arrêt de la destruction des universités et l'ouverture d'une véritable négociation pour réformer l'université avec des moyens à la hauteur de ses différentes missions.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu**

L'AG débute en rassemblant les questions que les présents souhaitent débattre, puis adopte l'ordre du jour suivant :

- 1- quels sont les objectifs de notre action,
- 2- quels seront les moyens d'action : rétention des notes, grève des Heures Complémentaires (HC), rétention des maquettes des masters « métiers de l'enseignement », grève, actions extérieures à l'UFC (presse, actions diverses, grève des jurys de Bac, contacter et interroger le président, implications des étudiants, des collègues CNRS, des collègues IATOS et de l'administration, ...).
- 3- information et premier bilan des réunions des sections ou départements d'enseignement.

## LES OBJECTIFS

La discussion s'engage et rapidement les enseignants-chercheurs présents refusent le projet de décret Pécresse et la modulation des services intégrant les HC dans un service statutaire.

Un deuxième point de cristallisation de la colère est la mastérisation de la formation des enseignants avec demande d'un moratoire d'un an ou un retrait.

Dans les deux cas, l'absence de concertation, de discussion, la précipitation de ces réformes est un élément supplémentaire de forte contestation.

Les autres points sont la crainte de voir disparaître l'université que nous connaissons, plusieurs intervenants estiment que les réformes récentes sont très dangereuses et que la modification du statut des E-C est le coup de grâce, la mort des universités françaises.

Sont aussi évoqués : (i) la revalorisation des salaires en début de carrière (1700€ nets à Bac+8 à comparer par exemple à 2400€ nets pour un ingénieur en informatique de 26 ans, repris du document qui a distribué en début d'AG par le SNESup) ; (ii) définition d'une réforme en positif pour l'université avec fonctionnement, financement et statut permettant de remplir toutes les missions d'enseignement et de recherche des universités françaises).

La faiblesse de la dotation budgétaire, les suppressions de postes sont en désaccord complet avec les déclarations que Valérie Pécresse aime faire à la presse. Ce gouvernement fait des annonces et puis il casse le service public!

Enfin, il est rappelé que le 29 janvier, il y a une journée d'action unitaire de la fonction publique et les organisations syndicales présentes (CGT, SNESup, SUD et UNEF) appellent les universitaires à se mobiliser massivement.

Un débat s'engage sur ces points, exemples :

« lutter uniquement contre le projet de décret Pécresse risque d'apparaître corporatiste »,

« on ne peut pas mener une action sur tous les points »,

« il ne faut pas diviser la communauté universitaire (chercheur, IATOSS, ITA, enseignant-chercheur, étudiants ; personnels statutaires, précaires ...) ».

...

Une première synthèse conclut à 3 objectifs majeurs :

- retrait du projet de décret Pécresse,
- moratoire d'un an de la mastérisation des filières « enseignement »,
- ouverture d'un véritable processus de réforme de l'université.

Sur le deuxième point l'AG va discuter puis évoluer et enfin décider (vote) d'une revendication de retrait de la mastérisation en cours.

L'ordre du jour évolue et on s'informe de la position des départements ou sections d'enseignement :

- Anglais : rétention des notes effectives, réunion pour la grève des HC (apparemment OK),
- Géologie : réunion jeudi 8 janvier, rétention des notes déjà réalisées par plusieurs collègues,
- Sociologie : section réunie et d'accord pour les actions,
- Sciences du Langage : réunion jeudi 8 janvier,
- Psychologie : réunion a eu lieu lundi, discussions et pas de vote (réunion à venir ?)
- Biologie : une réunion va être organisée.

Un bilan sera à (re)faire dès la semaine prochaine.

## LES ACTIONS

Les représentantes de l'UNEF ne sont pas sûres que les étudiants vont comprendre la démarche de rétention des notes. Les enseignants répondent qu'ils peuvent communiquer les notes sans les affichées et expliquer la démarche aux étudiants.

L'organisation d'une grève des HC amène des questions : grève individuelle ou collective ? doit-on retoucher les feuilles de déclaration de services ? ... Finalement, l'AG va voter sur les modalités proposées (ci-dessous).

Enfin, la mastérisation des filières de formation des enseignants est fortement contestée dans sa forme actuelle : précipitation, aucune concertation avec le ministère, imbécilité de construire des

maquettes sans connaître le contenu des concours, ...L'AG est consciente que les différents projets de maquette sont à des stades d'avancement très différents et décide de voter à la fois sur la rétention des maquettes dans les départements ou sections d'enseignement (le porteur de projet ne peut théoriquement pas déposer une maquette sans l'aval du département) et sur la rétention par le CA et le CEVU avec la circulation d'une pétition avant les prochaines réunions des conseils.

Il est fait mention plusieurs fois en AG de la lettre ouverte que la CPU a adressée à N. Sarkozy (tout le monde l'a reçue dans un courrier émanant du président).

L'AG décide de passer au vote. Sont adoptées :

- 1- **la rétention administrative des notes (s'entend dans le sens où l'enseignant conserve ses notes dans son bureau, une communication orale est possible aux étudiants selon les cas),**
- 2- **le principe d'une grève des Heures Complémentaires collective, pilotée au niveau du département ou de la section et selon les modalités présentées en annexe.**
  
- 3- **La rétention des maquettes des masters de formation des enseignants, s'appuyant sur une pétition de l'ensemble de l'établissement qui sera portée collectivement auprès du CEVU et du CA pour qu'aucune maquette ne soit communiquée au ministère.**

**prochaine AG des personnels : jeudi 15 janvier. à 12h  
(amphi Donzelot, UFR Lettres).**

---

ANNEXE

### **Procédure simplifiée pour une grève organisée en section ou département :**

**Réunion de la section (ou du département<sup>1</sup>) d'ici le 16 Janvier.**

**Sur la base des feuilles de service, calcul du potentiel (somme des 'services dûs' individuels -192 ou 384 etd – diminués des décharges éventuelles), et calcul des charges (somme des services déclarés).  
Calcul du volume total des Heures Complémentaires (HC) = charges moins potentiel.**

**Selon ce volume, sélection des Unités d'Enseignement (UE) entières dont le total de 'consommation' (ou 'charges ETD') s'approche du volume des HC. Il est recommandé de sélectionner des UE disciplinaires (car en principe elles ne concernent que des membres de la section), de les répartir entre les 5 années Licence Master.**

**Exemple :** une section qui a 300 HC choisit 1 UE de L1 à 84 ETD (2h CM hebdo, 2 h TD hebdo, 2 groupes), une UE de L2 et une de L3 à 60 ETD, une de M1 à 48 ETD, une de M2 à 36 ETD) total : 288 ETD.

**La section annonce la SUSPENSION de tous les enseignements de ces UE à partir du 19 Janvier (lundi semaine 4) jusqu'au retrait du projet de décret 'STATUTS'.  
Elle réunit les étudiants de la filière pour les informer des motifs et des modalités.**

**On ne modifie pas les FEUILLES DE SERVICE.**

**Les chargés de cours participant éventuellement à ces UE n'assurent pas leurs enseignements.**

**Cette procédure relève de l'action collective. A ce titre, elle fera en son temps l'objet d'un protocole de reprise du travail. Dans ce protocole, seront explicitement prévus :**

- les conditions d'achèvement du semestre pour la validation de l'étape

---

<sup>1</sup> L'instance où se déterminent collectivement les prévisions de services d'enseignement.

- **la garantie que les chargés de cours ayant participé à l'achèvement du semestre seront rémunérés sur le volume pour lequel ils ont été recrutés**
- **la garantie que les titulaires ayant déclaré des HC et ayant participé à l'achèvement du semestre seront rémunérés sur le volume qui avait été déclaré**

**Les syndicats engagés dans cette action s'engagent à lui conférer tous les caractères de la conformité au droit et aux règlements, et à négocier la reprise du travail aux conditions ci-dessus.**

## POURQUOI ET COMMENT LA GREVE DES HEURES COMPLEMENTAIRES ?

### POURQUOI ?

L'Université repose sur la notion d'articulation et de parité enseignement/recherche : les enseignements dispensés le sont sur la base des meilleures et plus récentes connaissances disciplinaires, acquises dans la pratique d'une recherche scientifique au sein d'un laboratoire labellisé. Et ce, dès la première année de Licence. Sur un temps de travail total de 1607h/an, 800h pour chacun des 2 volets. 800 h d'enseignement définissent 192h de présence en TD ou 128h en CM ou toute combinaison correspondante.

Depuis de longues années, en l'absence des créations régulières de postes, l'afflux massif des jeunes générations s'est traduit par la prise en charge de nombreuses « Heures Complémentaires » (+20 à +40% du service de référence). Ces HC reposent majoritairement sur les Maîtres de Conférences et sur les jeunes néo-recrutés. Très mal payées, elles n'en représentent pas moins un malus de 25 à 40% des crédits pédagogiques. Compte tenu du niveau inqualifiable des rémunérations, surtout en début de carrière (un MCF est recruté en moyenne à 33 ans et à 1700 € nets ; un ingénieur en informatique, à 26 ans et à 2400 € nets sources INSEE), les HC représentent une prime déguisée (défiscalisée depuis 2007 !), mais surtout un handicap lourd pour l'activité de laboratoire et pour la carrière.

Loin de remédier à cela, le projet de décret modifiant le statut d'enseignant-chercheur pérennise l'alourdissement du service et intègre les HC au service d'enseignement dû (elles ne seront désormais plus l'objet d'une rémunération). « Le Président [...] arrête les décisions individuelles d'attribution de services des EC dans l'intérêt du service [...]. [Le service] peut comporter un nombre d'heures d'enseignement inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence [...] ».

Si le décret est maintenu, les HC effectuées cette année seront donc 'légitimement' intégrables au service dû l'année prochaine.

Que l'on prenne les HC collectivement et dans l'optique du service public, ou individuellement, qu'on l'envisage comme un problème ou comme un des moyens d'une action globale contre la 'réforme' des statuts et contre la politique régressive de l'emploi (200 suppressions de postes pour 2009), il convient donc de bloquer les HC jusqu'au retrait du texte.

### COMMENT ?

On ne peut pas s'en remettre à des décisions individuelles et responsabiliser les collègues au prorata des HC qu'ils effectuent : ce serait injuste et impraticable, et source de la plus grande confusion pour les étudiants.

Les sections en revanche sont fondées à prendre en charge cette action. C'est à leur niveau qu'est la compétence précise de comprendre quelles seraient les conséquences du décret, et de simuler une situation normale (conforme aux normes !), c'est-à-dire où chaque titulaire effectuerait son service et rien de plus, et où l'on ne recruterait de chargés de cours que dans le strict intérêt pédagogique du service.

C'est assez simple : la section connaît à la fois son potentiel titulaire d'enseignement (total des services dûs de ses membres), sa charge annuelle pour 2008-2009 (total des déclarations de services), et donc le nombre d'HC programmées. Ce nombre d'HC peut être mis en correspondance avec les charges représentées par des UE, choisies de manière à toucher de façon équilibrée les 5 années de Licence et Master, et à toucher les collègues, qu'ils fassent ou non des HC (dimension collective fondamentale de cette question).

Le 19 Janvier (par exemple), les sections peuvent avoir siégé et établi une liste des UE qui seront suspendues le 26 (p.ex.), parce qu'elles reposent sur des HC (prises collectivement). Le 26 Janvier, ces enseignements sont suspendus *sine die*, jusqu'au retrait du projet de décret. Nous informons dès demain les autres composantes de nos actions, ainsi que les autres établissements du pays, et nous les appelons à rejoindre et amplifier ce mouvement.

C'est un mode d'action collective : il y aura donc un règlement de sortie de cette action une fois achevée, qui visera à garantir la validité des diplômes, les intérêts des chargés de cours éventuellement touchés sur telle ou telle UE, et le paiement intégral des enseignements préparés et effectués, quelles que soient les diminutions de volume horaire éventuellement entraînés par le règlement de reprise des cours.

L'AG appelle donc les sections à se réunir et à adopter, et organiser cette action. Une décision prise en section s'impose à tous ses membres.